

# Les cahiers transfrontaliers d'EURES

édito /

Luxembourg n°4/2004

## Qui fait quoi dans la Grande Région ?

Cette dernière est un espace caractérisé par une intense coopération, et ce depuis de nombreuses années.

**EURES**, depuis le début des années '90', y a pris une place importante, dans le domaine de l'information sur les conditions de vie et de travail et de la coopération entre services publics de l'emploi, mais aussi dans l'analyse du marché du travail, en collaboration étroite avec l'OIE (Observatoire Interrégional de l'Emploi), répondant ainsi aux souhaits exprimés

lors des Sommets des Exécutifs de la Grande Région.

Il nous a semblé utile de consacrer un numéro de nos Cahiers à un rappel de ces multiples coopérations... sans prétention d'exclusivité : que ceux que nous aurions oubliés veuillent bien nous excuser et nous donner les informations qui compléteront celles qui sont livrées ici.

## La coopération institutionnelle dans la Grande Région

Franz CLÉMENT & Joël de MARNEFFE



*La Grande Région désigne communément la coopération transfrontalière menée entre la Lorraine, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg, la Wallonie et les Communautés française et germanophone de Belgique.*

*Cette dénomination est variable car des appellations différentes peuvent être employées dans d'autres contextes.*

*La Grande Région constitue à ce jour un espace de 65 000 kilomètres carrés contenant plus de 11 millions d'habitants.*

## INSTITUTIONS

On dénombre 5 institutions spécifiques qui, au sein de la Grande Région, assurent aux niveaux politique et institutionnel une forme de coopération transfrontalière.

### 1. Le Sommet de la Grande Région

Depuis 1995 se tiennent régulièrement des Sommets auxquels participent les Chefs des Exécutifs de la Grande Région:

- le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg ;
- le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat ;
- le Ministre-Président du Land de Sarre ;
- le Président du Conseil Régional de Lorraine ;
- le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle ;
- le Président du Conseil Général de Moselle ;
- le Gouverneur de la Province belge de Luxembourg ;
- le Ministre-Président de la Communauté Germanophone de Belgique ;
- le Ministre-Président de la Région Wallonne ;
- le Ministre-Président de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles.

# Les cahiers transfrontaliers d'EURES *Luxembourg*

La Présidence du Sommet est assurée pour 18 mois par la région chargée de l'organisation du Sommet suivant.

Les Chefs des Exécutifs ont pour mission :

- d'organiser régulièrement un Sommet de la Grande Région, consacré à un thème principal ;

## 2. Le Comité Economique et Social de la Grande Région (CESGR)

(<http://www.granderegion.net>)

Constitué en 1997, le CESGR a pour mission de traiter de façon intensive tous les problèmes inhérents au développement économique et social de la Grande Région et d'apporter un soutien au dialogue social interrégional en se référant aux recommandations et expériences des partenaires. Il agit sur mandat du Sommet.

Le CESGR comprend 36 membres effectifs nommés par les autorités respectives des régions, soit six par composante. Sa composition est tripartite :

- le 1er collège est composé d'au moins 1/3 des membres qui sont issus des organisations représentant les travailleurs ;
- le 2ème collège est formé d'au moins 1/3 des membres issus d'organisations représentant les employeurs ;
- le reste de chaque délégation constitue un collège composé selon la convenance de chaque région.

## 3. La Commission Intergouvernementale et la Commission Régionale

### 3.1. La Commission Intergouvernementale franco-germano-luxembourgeoise

Elle est composée de 3 Délégations dont les membres sont nommés par les Gouvernements respectifs de l'Allemagne, de la France et du Luxembourg.

Etant donné son niveau de composition (Etats), la délégation française est conduite par le préfet de la Région wallonne.

Le rôle de la Commission Intergouvernementale est :

- de donner un avis sur les questions générales de la coopération transfrontalière ;
- d'adopter des recommandations ;
- de préparer des projets d'Accords et de négocier les Traités nécessaires à la bonne marche de la coopération transfrontalière.

La Commission Intergouvernementale se réunit en pratique tous les 3 ans.

- de faire régulièrement le point sur les domaines suivants : économie, transports, liaisons ferroviaires, liaisons routières, télécommunications/auto-routes de l'information, recherche/transfert de technologie, tourisme, projets de développement communs, initiative communautaire INTERREG, éducation, formation, enseignement, culture et sport.

Le Président est en principe issu de la région d'accueil du Sommet de l'année en cours, il est assisté dans ses tâches par un Vice-Président issu de la Région d'accueil du Sommet suivant ainsi que par un Vice-Président issu de la région d'accueil du Sommet précédent, sauf décision contraire du CESGR.

Il est élu pour la durée de la présidence du Sommet.

Le CESGR est habilité à créer les groupes de travail nécessaires à la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées. Les thèmes abordés pendant cette année sont :

- l'examen de la situation économique et social de la Grande Région ;
- le travail transfrontalier ;
- Luxembourg et la Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 ;
- la mobilité dans la Grande Région.

### 3.2. La Commission Régionale Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat-Occidental

Pour associer plus étroitement les instances régionales, la Commission Intergouvernementale a décidé en 1980 la création d'une Commission Régionale Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat-Occidental.

Elle est composée de 4 Délégations des administrations régionales, conduites chacune par un Chef de Délégation, secondé par un Secrétaire de Délégation.

Les travaux de la Commission Régionale sont nourris par les propositions de 9 groupes de travail :

- Questions Economiques ;
- Transports ;
- Environnement ;
- Questions sociales ;
- Culture ;
- Enseignement Supérieur ;

# Les cahiers transfrontaliers d'EURES Luxembourg

- Aménagement du Territoire ;
- Tourisme ;
- Education, formation.

Le rôle de la Commission Régionale est :

- de proposer des projets de coopération dans les domaines de sa compétence ;

## 4. Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) (<http://www.cpi-ipr.com/>)

Le CPI a été créé en 1986. Il se compose de représentants des Assemblées suivantes :

- Conseil Régional de Lorraine ;
- Landtag de Sarre ;
- Landtag de Rhénanie-Palatinat ;
- Chambre des Députés du Luxembourg ;
- Parlement Wallon.

Chacune des ces Assemblées délègue 7 parlementaires au CPI (dont le président de chaque Assemblée).

Les missions de cette assemblée consultative sont :

- de promouvoir le rôle économique, social et culturel de la Grande Région, par une étroite collaboration transfrontalière entre les régions ;
- de contribuer, à terme, au développement d'une perspective de coopération transfrontalière dans les domaines qui sont de la compétence normative de chacune des régions.

Le Président du CPI est désigné tous les 18 mois selon le principe de la rotation, en région. Il est assisté des Présidents des autres assemblées. Leur réunion forme le Comité permanent du CPI.

## 5. EuRegio SaarLorLuxRhin (<http://www.euregio.lu/>)

L'ouverture des frontières a mis les Etats et les collectivités locales de nos régions face à de nouveaux défis. La coopération transfrontalière est ainsi l'un des moyens dont disposent les Etats et les collectivités locales pour s'adapter à ces évolutions.

Au fil des années, la coopération transfrontalière s'est institutionnalisée autour de plusieurs pôles. Dans ce processus, les communes ne sont pas absentes. Dans de nombreux domaines, la coopération transfrontalière ne peut se traduire sur le terrain sans la participation des communes.

- de rendre compte à la Commission Intergouvernementale qui peut lui confier des missions.

La Commission Régionale se réunit une fois par an. A cette occasion, les travaux des groupes de travail sont examinés et les recommandations adoptées sont transmises à la Commission Intergouvernementale.

Le Comité Permanent, assisté d'un Greffe, prépare les séances du CPI. Ce Comité est composé du Président du CPI, des Vice-Présidents et des Présidents de Commissions. Le Greffe est assuré par la Région qui assure la Présidence.

Les travaux du CPI sont nourris par les propositions des Commissions, qui sont au nombre de cinq :

- Affaires économiques ;
- Affaires sociales ;
- Transports et communications ;
- Environnement et Agriculture ;
- Enseignement, Formation, Recherche et Culture.

Le CPI se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son Président. A l'occasion de ses séances plénières, il se prononce sur les résolutions et recommandations proposées par les Commissions, qui sont ensuite transmises aux pouvoirs exécutifs.

En 1988, des élus communaux de la Grande Région ont fondé COMREGIO, communauté de travail des communes. Le 15 février 1995, pour donner plus d'assise à la coopération transfrontalière entre les communes de l'espace transfrontalier, EuRegio SaarLorLuxRhin, association sans but lucratif de droit luxembourgeois (asbl), a été constituée. Ainsi, il existait un organe de représentation des intérêts communaux dans la Grande Région.

Son objectif général est de promouvoir et renforcer la coopération des communes de la Grande Région.

## ACTEURS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

### 1. La Charte de Coopération Universitaire

(<http://www.uni-trier.de/uni/charta/charta.htm>)

Au sein de la Grande Région, certains établissements de l'enseignement supérieur sont liés par une Charte de Coopération Universitaire dans le domaine de la Recherche et du Développement. Signée le 25 octobre 1984, elle engageait l'Université de la Sarre, les Etablissements d'Enseignement Supérieur de Lorraine et le Centre Universitaire de Luxembourg à :

- intensifier et développer leur coopération ;
- mettre en œuvre des programmes communs d'enseignement, d'études et de recherches ;
- promouvoir des échanges d'étudiants ;
- favoriser des échanges d'enseignants et de chercheurs.

### 2. Autres institutions

Outre les établissements liés par la charte de coopération universitaire dont il est question ci-dessus, on peut encore citer d'autres institutions actives dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Grande Région.

En **Région wallonne**, on peut citer :

- l'Université de Liège (Ulg - Liège) ;
- l'Université Catholique de Louvain (UCL - Louvain-la-Neuve) ;
- l'Université de Mons-Hainaut (Mons) ;
- les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP - Namur) ;
- les Facultés Universitaires Catholiques de Mons (FUCAM - Mons).

Au **Luxembourg** :

- l'Université du Luxembourg ;
- les 2 CRP Henri Tudor et Gabriel Lippmann (Luxembourg) ;

Par la suite, d'autres établissements ont adhéré à la Charte :

- la Fachhochschule des Saarlandes (1985) ;
- l'Université de Kaiserslautern (1988) ;
- l'Université de Trèves (1988) ;
- la Fondation Universitaire Luxembourgeoise d'Arlon (1988). La FUL est devenue depuis lors le campus arlonnais de l'Université de Liège ;
- la Fachhochschule de Kaiserslautern (1990) ;
- la Fachhochschule de Trèves (1990).

- le CEPS/INSTEAD (Differdange) ;
- le Centre d'Etudes Européennes Robert Schuman (Luxembourg) ;

En **France** :

- le Pôle Universitaire Européen de Nancy-Metz.

En **France** et en **Allemagne** :

- l'Université franco-allemande, inaugurée en 2000 à Saarbrücken.

Sur le **PED** :

- le Collège Européen de Technologie.

Dans toute la **Grande Région** :

- la coopération entre les offices statistiques de la Grande Région.

## AUTRES ACTEURS

- Bureau de promotion Saar-Lor-Lux (Metz) ;
- Conseil Interrégional des Chambres de Métiers Saar-Lor-Lux (<http://www.cicm.lu>) ;
- La Communauté de Travail des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'espace Saar-Lor-Lux (<http://www.saarlorlux.org>) ;
- EURES Transfrontaliers PED et Saar-Lor-Lux (<http://www.eureslux.org>) ;
- Les Euro-Info Centres (Libramont, Luxembourg et Metz) ;
- Forum Europa (<http://www.forum-europa.lu>)

## INFORMATIONS ET SERVICES

Ouverte au public depuis le mois de novembre 1999, la Maison de la Grande Région a pour mission de jouer un rôle de liaison et de contact au service des 11 millions de citoyens de la Grande Région, des administrations nationales ou régionales respectives ainsi que des diverses institutions interrégionales.

La Maison de la Grande Région assume deux fonctions distinctes, mais complémentaires : d'une part une fonction dite "externe" et d'autre part, une fonction dite "interne".

- Fonction "externe" : représentation et identification publiques de la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région ;
- Fonction "interne" : mission de suivi des travaux du Sommet de la Grande Région et de la Commission régionale.

## LE SITE DE RÉFÉRENCE

# www.grande-region.net

The image displays two screenshots of the website [www.grande-region.net](http://www.grande-region.net). The left screenshot shows the homepage with a navigation menu on the left, a header with the logo and navigation links, and a main content area titled "Bienvenue sur le site de la GRANDE REGION". The right screenshot shows the "Présentation" page, featuring a map of the Grande Région and detailed text about the region's geography, population, and economic activities.

# LA GRANDE RÉGION ET L'EUROPE : LE SITE DE RÉFÉRENCE

## europa.eu.int/eures

The image displays three overlapping screenshots of the EURES website:

- Top Screenshot:** The main portal page titled "EURES - the European Job Mobility Portal". It features the EURES logo (a hand holding a star) and navigation links like "Précédente", "Suivante", "Arrêter", "Actualiser", "Démarrage", "Remplissage automatique", "Imprimer", and "Courrier". The address bar shows "http://europa.eu.int/eures/index.jsp".
- Middle Screenshot:** The "Carte des régions transfrontalières" page. It lists four regions: 1. EuresChannel (BE-FR-UK), 2. Scheldemond (BE-NL), 3. EURES-EUREGIO Gronau/Enschede (DE-NL), and 4. EURES Maas-Rhin. A map of Europe highlights these regions with numbers 1 through 20.
- Bottom Screenshot:** A detailed view of the "S. P.E.D. (BE-FR-LUX)" partnership. It includes a "Nom du partenariat transfrontalier" (S. P.E.D. (BE-FR-LUX)), "Site Web" (www.eureslux.org), "Régions couvertes" (Province of Luxembourg (Belgique), Lorraine (France), Luxembourg), and a "Description succincte" of the partnership's history and services. A sidebar on the left lists "À propos d'EURES", "Services publics de l'emploi", "Partenariats transfrontaliers EURES", "Conseillers EURES", and "Campagne d'information sur la mobilité".

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne

## **Séminaire transfrontalier EURES - OIE**

**(EUROpean Employment Services - Observatoire Interrégional de l'Emploi)**

# **DIMENSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE**

**14 – 15 Mars 2005**

**Luxembourg – Kirchberg**

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne, divers partenaires des réseaux EURES et OIE présenteront leurs travaux relatifs à la dimension du travail frontalier dans la Grande Région, en collaboration avec de nombreux autres acteurs institutionnels.

### **Organisation et contacts:**

Cellule EURES de l'ADEM & Centre de Ressources et de Documentation EURES Luxembourg (M. Franz CLEMENT & Dr. Arthur TIBESAR)

OIE c/o Info-Institut Saarbrücken (Pr. Dr. Heinz BIERBAUM & Dr. Lothar KUNTZ).

### **Intéressé ?**

Contactez-nous en français (fabienne.jacquet@adem.etat.lu) ou en allemand (gmarx@info-institut.de) ou rendez-vous sur notre site [www.eureslux.org](http://www.eureslux.org)

# Les cahiers transfrontaliers d'EURES *Luxembourg*

## Nos dernières publications

### Frontalier vers le Luxembourg ? Les chiffres les plus récents

Emploi et travail frontalier au Luxembourg : les données de 2003, ainsi qu'une analyse de l'évolution sur cinq ans.



### Le travail intérimaire au Luxembourg aspects transfrontaliers

Evolution quantitative, nationalité et pays de résidence des intérimaires, entreprises utilisatrices sont les principaux sujets abordés.

### Marché du travail Une croissance stabilisée à 2 % mais toujours plus de frontaliers...

Tiré à part  
d'Entreprises magazine  
N° 7 - septembre/octobre  
2004



Les brochures sont disponibles gratuitement sur simple demande à EURES Luxembourg

par téléphone : 00 352 478 54 78 ou 00 352 58 58 55 531

par mail : fabienne.jacquet@adem.etat.lu  
franz.clement@ceps.lu

sur le site : [www.eureslux.org](http://www.eureslux.org)  
en format pdf  
(rubrique brochures)

### Ont collaboré à ce numéro :

Franz Clément et Joël de Marneffe  
(CRD Eures Luxembourg)  
Fabienne Jacquet et Arthur Tibesar  
(Cellule EURES de l'ADEM)

Avec le soutien financier du  
programme EURES de l'Union Européenne  
[europa.eu.int/eures](http://europa.eu.int/eures)

**EURES Luxembourg**  
Une collaboration ADEM - CEPS/INSTEAD  
Rue Bender, 1 • L-1229 Luxembourg  
Tél : 00 352 478 53 89 - 54 78 - 53 13  
FAX : 00 352 26 19 08 21  
[jean.hoffmann@adem.etat.lu](mailto:jean.hoffmann@adem.etat.lu)  
[arthur.tibesar@adem.etat.lu](mailto:arthur.tibesar@adem.etat.lu)  
[fabienne.jacquet@adem.etat.lu](mailto:fabienne.jacquet@adem.etat.lu)



**CRD EURES Luxembourg**  
BP 48 • L-4501 Differdange  
Tél : 00 352 58 58 55 531 - 549  
FAX : 00 352 58 55 53  
[franz.clement@ceps.lu](mailto:franz.clement@ceps.lu)  
[joel.demarneffe@ceps.lu](mailto:joel.demarneffe@ceps.lu)